CONVENTION du 16 / décembre / 2006

Entre les membres du Forum Permanent des acteurs professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest

1 – Dénomination et domiciliation

Dans la plupart des pays de la sous région, la pêche artisanale reste le parent pauvre des politiques de développement. Elle vient souvent en appendice aux programmes de développement agricole. Malgré le trop peu d'attention accordée à ce secteur, il recèle, au plan régional, des dynamismes et des potentialités qu'il convient de mettre en réseau pour favoriser l'entraînement vers le haut de l'ensemble des organisations professionnelles, des communautés de pêcheurs.

Actuellement dans la sous-région nous assistons à l'émergence des plusieurs organisations et de structures d'appui et surtout l'intervention d'ONGs dont l'objectif est d'aider les OP. Malheureusement ces interventions se font de manière désordonnée et les appuis ne sont pas toujours pour l'intérêt des OP. Ces dernières participent le plus souvent, sans préparation ni harmonisation des points de vue, à des foras régionaux et internationaux.

Face à cette situation il devenait indispensable que les Organisations professionnelles de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest harmonisent leur point de vue pour mieux se faire entendre et devenir une force de proposition face aux Etats et aux institutions de développement sous régionale et internationale et face aux différents forums mondiaux où se discutent les problèmes importants de développement.

Partant de ce constat, des organisations professionnelles de la région ont décidé d'unir leurs efforts dans le but de promouvoir une pêche responsable. Ils ont adopté la proposition de l'ADEPA (*) de créer un « **Forum permanent des acteurs professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest** », (proposition soumise à débat lors du forum régional des 5, 6 et 7 septembre 2005 à Dakar sur le thème « La gestion concertée des ressources halieutiques et piscicoles ».
Le Forum Permanent est domicilié au siège de l'Adepa – 54 Cité Lobatt-Fall – Pikine - Dakar

(*) ADEPA : Association pour le Développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest

2 – Nature du Forum

Le Forum permanent constitue un espace de dialogue, d'échange d'expériences, d'information et de formation mutuelle. Il est régi par la présente Convention.

Les principes de base de son action reposent sur la transparence, la concertation, la recherche de consensus, la solidarité de ses membres. Son engagement relève de la responsabilité citoyenne, respectueuse des lois.

La Convention organise les relations entre les membres .Elle est garante du bon fonctionnement du Forum Permanent.

3 – Composition et admission

Le Forum permanent est l'émanation d'une volonté collective du collège des organisations professionnelles de l'ADEPA. La Convention porte l'agrément entre ses membres de promouvoir une visée commune : l'établissement d'une gestion pérenne des ressources halieutiques sur le plan environnemental, social et économique, le développement durable d'une aquaculture alternative.

La Charte, document fondateur du Forum permanent, fixe trois objectifs clés :
- créer un circuit d'information entre les acteurs professionnels
- organiser et animer périodiquement des réunions de concertation autour des questions qui requièrent une harmonisation de points de vue dans la sous région Afrique de l'Ouest,
- mobiliser des ressources humaines, institutionnelles et financières pour organiser, toutes les fois que les circonstances l'exigent, des formations spécifiques, initier et aider à la mise en œuvre de projets de développement durable de la filière pêche artisanale.

Sur la base de cette visée et de ces objectifs, le Forum Permanent est ouvert aux Organisations Professionnelles de l'Afrique de l'Ouest fonctionnant sous statuts légaux.

La représentation des O.P au sein du Forum Permanent est assurée via des « Foras nationaux » , un par pays (*). Le mandataire social de chacun des Foras nationaux est nécessairement - pour le moment - membre du collège des O.P de l'ADEPA.

(*) Les Foras nationaux sont constitués des diverses O.P ayant agréé, signé la Charte du Forum Permanent.

4 – Organisation et règles de fonctionnement

4.1 – Le Comité du Forum Permanent. Il est composé de l'ensemble des mandataires sociaux des Foras nationaux. Il débat et statue périodiquement sur les sujets communs de réflexion, les actions conjointes à mener, les moyens et supports requis à mobiliser. Ces décisions sont réunies dans une « Plateforme d'initiatives ».

4.2 – L'ADEPA est le partenaire opérationnel d'appui du Forum permanent.
Cette disposition résulte de la demande unanime des Organisations professionnelles Ouest Africaine réunies à Dakar en septembre 2 005 lors du Forum régional sur « La gestion concertée des ressources halieutiques et piscicoles ». Elle a été entérinée par l'Assemblée Générale de l'ADEPA réunie les 8 et 9 septembre 2 005 à Dakar.

4.3 – Le Comité de coordination. Il est composé – pour le moment - de trois porte-paroles tenant compte des aspects gente et linguistique. Le renouvellement s'opère tous les trois ans.

4.4 – Le Coordinateur du Forum permanent est le Secrétaire général de l'ADEPA. Il est chargé de rapporter au Comité du Forum Permanent les avancées des actions convenues (la Plateforme d'initiatives).

5 – Principes de fonctionnement

La solidarité entre ses membres est la règle.

Aucune organisation ne peut s'engager au nom du Forum Permanent sans en avoir préalablement reçu mandat sur décision du Comité du Forum ou du Comité de Coordination.

Les membres du Forum conviennent que toutes sollicitations, propositions relatives à des projets pêche à dimension régionale sont relayées en priorité par le Comité de coordination du Forum. Le Forum permanent entend ainsi promouvoir et renforcer les synergies socioprofessionnelles de la filière pêche artisanale.

Le Forum permanent travaille en relation avec les Forums mondiaux de la pêche artisanale avec l'Alliance pour une pêche responsable (RFA) et autres partenaires au développement.

La présente convention est susceptible de modifications dans son fonctionnement au gré des événements ou à la demande de membres du comité du forum et après consultation du Comité de Coordination.

6 – Diffusion de l'information

La circulation de l'information se fait préférentiellement au moyen de courrier électronique et au travers de listes groupes et autres.

Fait à Dakar le 16 décembre 2006

Nom et signature des mandataires nationaux :

- Bénin : M TAO Elga Holadjouhan de UNIPPA-Bénin

- Gambie : M BODJANG Ousman de GAMFIDA

- Ghana: M. LINFORD Adjei Peter

- Guinée Conakry : M DAMBA N'Faoussou de UNPAG

- Mali: M LONDY Bakary de APPM

- Mauritanie: M. ABEID Ould Sidi Ahmed de FNP

- Nigeria: M AHMAD Mohamed de TEDAK

- Sénégal : M Thioune Mamadou Diop de CONIPAS